

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022**

**N°CT2022.2/021-1**

L'an deux mil vingt deux, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Madame Dominique CARON, Monsieur Julien BOUDIN à Madame Julie CORDESSE, Monsieur Alphonse BOYE à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame France BERNICHI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Philippe BIEN à Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Josette SOL, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Carine REBICHON-COHEN à Madame Mathilde WIELGOCKI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur François VITSE.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno CARON.



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022**

Nombre de votants : 69

Vote(s) pour : 69

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022

N°CT2022.2/021-1

**OBJET :** **Finances** - Adoption du budget primitif du budget annexe "parcs de stationnement" pour l'exercice 2022 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2021.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 modifiée et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2022.1/003-3 du 9 février 2022 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2022 ;

VU le compte de gestion 2021 du budget annexe « parcs de stationnement » de Grand Paris Sud Est Avenir produit par le comptable ;

VU l'état des restes à réaliser produit par l'ordonnateur de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2021 ;

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2021 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2022 le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 et le résultat d'investissement de l'exercice 2021 ;

**CONSIDERANT** que l'évaluation des crédits proposés à la section d'exploitation correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration et à la gestion de l'ensemble des services du Territoire ;

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 24 MARS 2022,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **ADOPTÉ** le budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » 2022 par chapitres budgétaires, avec reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de clôture de l'exercice 2021.

**ARTICLE 2** : **DIT** que le total des prévisions de recettes imputables à la section d'exploitation du budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2022 s'élève à un montant global de 1 257 000,00 euros.

**ARTICLE 3** : **DIT** que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
70	Vente de produits fabriqués, prestations	230 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	258 337,50 €
77	Produits exceptionnels	212 851,28 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 996,00 €
002	Résultat 2021 reporté	317 815,22 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 257 000,00 €</b>

**ARTICLE 4** : **DIT** que le total des prévisions de dépenses imputables à la section d'exploitation du budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2022 s'élève à un montant global de 1 257 000,00 euros.

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022**

**ARTICLE 5** : **DIT** que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
011	Charges à caractère général	532 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	222 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	503 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 257 000,00 €</b>

**ARTICLE 6** : **DIT** que le total des prévisions des recettes imputables à la section d'investissement du budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2022 s'élève à un montant total de 1 957 040,45 euros, reports 2021 inclus.

**ARTICLE 7** : **DIT** que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	503 000,00 €
R001	Solde d'exécution 2021 reporté	1 454 040,45 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 957 040,45 €</b>

**ARTICLE 8** : **DIT** que le total des prévisions des dépenses imputables à la section d'investissement du budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2022 s'élève à un montant total de 1 957 040,45 euros, reports 2021 inclus.

**ARTICLE 9** : **DIT** que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
20	Immobilisations incorporelles	215 120,00 €

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022

21	Immobilisations corporelles	1 503 924,45 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 996,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 957 040,45 €</b>

**ARTICLE 10 : DIT** que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre, et sans spécialisation d'article.

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE MARS DEUX MIL VINGT DEUX.

Le Président,

Laurent CATHALA